

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AE110

présenté par  
M. Guiniot**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	14 018 692
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	14 018 692
<b>SOLDE</b>	-14 018 692	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 14 018 692 d'euros, l'opération budgétaire « Partenariat en matière d'objectif du développement durable » de l'action 2 « Coopération bilatérale » du programme n° 209 : « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

En effet, dans les feuilles de transparence de l'AFD, on constate des financements de projets au Niger, en particulier le projet CNE1283 : « Appui à la mise en œuvre du Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation du Niger ».

Ce projet a fait l'objet d'une convention signée le 7 juillet 2022, avec un engagement de 14 018 692 euros sur cinq ans et un dernier versement de 5 721,52 euros en date du 31 août 2024.

Or, le Ministère des Affaires étrangères a communiqué le 29 juillet 2023, à la suite du coup d'État militaire, sur le fait que « La France suspend, avec effet immédiat, toutes ses actions d'aide au développement et d'appui budgétaire au Niger. ».

Nous proposons de supprimer des crédits, à hauteur du montant du projet, afin de faire cesser cette action injustifiée au regard de notre politique internationale.